



**Journal of Social Sciences and  
Organisation Management (JOSSOM)**

**Lance un appel à publication pour son  
Quatrième numéro en langue  
anglaise**

## APPEL A PUBLICATION

### La Protection sociale : Défis et Contraintes

#### **JOURNAL OF SOCIAL SCIENCES AND ORGANIZATION MANAGEMENT**

**(JOSSOM)** lance un appel à contributions pour son quatrième numéro. Et nous encourageons les chercheurs à se référer à la ligne éditoriale pour proposer spontanément leurs articles **en langue anglaise**.

**JOSSOM** est une revue académique initiée par un groupe de chercheurs dans le but de valoriser la recherche scientifique marocaine et diffuser les résultats de la recherche dans le domaine des sciences sociales et Management des organisations.

En fait, la revue **JOURNAL OF SOCIAL SCIENCES AND ORGANIZATION MANAGEMENT (JOSSOM)** couvre l'ensemble des champs des sciences sociales sans n'en privilégier aucun contribuant ainsi à enrichir la réflexion sur l'action sociale, et le management des organisations. De même, toutes les démarches scientifiques sont acceptées pourvu qu'elles soient rigoureuses.

Sur ce la revue JOSSOM envisage lancer son deuxième appel de communication dédié à tous les chercheurs qu'il soit professeur ou doctorant en vue de publier leurs contributions sous forme des articles scientifiques.

#### **ARGUMENTAIRE**

Dans un contexte de mondialisation où les frontières sont de plus en plus ouvertes, le risque systémique de maladie devient plus accentué vu la facilité dans la mobilité du facteur humain d'où l'importance de la sécurité sociale.

Selon la déclaration universelle des droits de l'homme, la sécurité sociale est un droit universel et tout être humain a droit à un niveau de santé et de bien-être

(alimentation, habillement, logement et soins médicaux) en accord avec le respect de sa dignité et de son développement personnel.

Cependant, dans beaucoup de pays pauvres, l'Initiative de Bamako a conduit à l'introduction du principe de paiement des médicaments et des soins par les usagers. Celle-ci entraîne l'exclusion du système de soins de la population la plus défavorisée et pose ainsi le problème de l'accès de tous à des services de base et notamment à des services hospitaliers de qualité. De nombreuses initiatives, en provenance des autorités, des bailleurs de fonds ou des communautés, sont apparues depuis quelques années pour améliorer l'accessibilité financière et la fréquentation des services de santé et introduire des modes de financement qui tentent d'intégrer quatre composantes difficilement conciliables : la maîtrise des coûts, la qualité des soins, la participation communautaire et l'équité sociale.

Il s'agit donc de remettre en question le postulat selon lequel l'assurance contre le risque maladie serait hors de portée des pays pauvres en raison de leurs faiblesses financières, techniques, organisationnelles et institutionnelles.

De nombreux pays à faible revenu possèdent des caisses de sécurité sociale pour leurs travailleurs du secteur formel couvrant divers risques : la priorité actuelle est à leur assainissement, à la normalisation de leur gestion et à leur restructuration. Les pays à revenu intermédiaire ont quant à eux, des caisses d'assurance maladie et/ou des systèmes de mutualisation et d'assurance privée assez développés. Leur préoccupation est souvent, d'introduire des réformes pour passer d'une façon ou d'une autre à une couverture universelle.

Cependant, il ne faut pas oublier que de nombreux pays pauvres font coexister des systèmes moderne set des systèmes traditionnels de protection sociale de telle sorte que la sécurité sociale moderne ne peut être considérée indépendamment de toutes actions formelles et informelles, allant du niveau des ménages et des villages à celui de l'Etat, visant directement à réduire l'insécurité, et la vulnérabilité des individus.

L'un des enjeux majeurs de la réflexion sur le financement plus assurantiel et plus solidaire de la santé est de faire le point sur les évolutions en cours dans les pays et d'établir un bilan comparatif entre des formules obligatoires et facultatives, entre des modes publics et des modes privés, entre l'assurance sociale et

l'assistance sociale.

Dans le cadre de l'amélioration du système de protection sociale, le Maroc a entrepris plusieurs mesures visant le renforcement du système existant par la généralisation de la couverture sociale et la couverture médicale aux différentes catégories de la population surtout qui occupent des emplois informels, aux travailleurs indépendants, et aux groupes vulnérables. Cette généralisation permettra donc de garantir la sécurité du revenu, d'accélérer le versement des prestations et d'élargir le champ d'application des prestations afin d'intégrer des mesures de prévention, de diagnostic et de traitement. Cette généralisation de la protection sociale bien rétablie et améliorée, sera donc un élément fondamental pour un accès effectif à de soins de santé et autres services sociaux de la protection sociale.

Ce grand chantier invite toutes les parties prenantes à savoir, les établissements de protections sociales, ministères de tutelles, organismes gestionnaires, à s'inscrire dans une logique d'une meilleure gouvernance du socle de la protection sociale, et une synergie dynamique qui permettra une réelle mise à niveau des structures hospitalières et l'organisation de la filière de soins, sans oublier une relance des programmes sociaux déjà en place, notamment à travers l'opérationnalisation du Registre social unifié (RSU).

Ce projet royal très innovant s'inscrit dans les orientations royales du dernier discours du Trône, relatif au lancement d'un grand chantier de réforme pour une généralisation de la protection sociale au profit de larges catégories de citoyens Marocain. En effet, cette généralisation aura de grands effets significatifs sur l'amélioration des conditions de vie des citoyens d'une part, d'autre part, sur la préservation de la dignité de tous les Marocains.

Dédié à toute la société marocaine, ce projet de grand envergure, et grâce aux orientations royales, sera en outre le point de départ vers une généralisation effective de la protection sociale considérée comme un moyen indispensable pour réduire la pauvreté principalement ceux à faible revenu et à revenu intermédiaire et garantissant à la classe ouvrière, le secteur informel ainsi qu'à toutes les composantes économiques de la société la préservation de leur dignité et participer au développement économiques dont les plus importants sont le soutien du pouvoir d'achat des familles marocaines et la réalisation de la justice sociale et jouir des

droits universels proclamé dans la déclaration universelle des droit de l'homme. Cette généralisation rayonnera en tant que système collectif fondé une justice sociale et le droit universel pour tous les marocains aux socles de la protection sociale avec un niveau de vie suffisant à la santé et à le bien-être du marocain.

Ainsi ce **quatrième numéro** poursuit les objectifs suivants :

- Etudier les politiques sociales et démontrer l'apport d'une protection sociale universelle sur les pays d'une part, et le rôle de la généralisation de la couverture médicale à tous les citoyens ;
- Aborder les problématiques liés au financement de l'assurance maladie ;
- Faire intervenir plusieurs spécialistes pour alimenter le débat autour de l'impact d'une assurance universelle ;
- Présenter des pratiques innovantes dans le domaine de la protection sociale ;

## **THEMATIQUES INDICATIVES DES COMMUNICATIONS ATTENDUES**

Les travaux attendus porteront plus particulièrement sur **la protection sociale en langue anglaise uniquement** . Les contributions pourront être centrées sur une approche conceptuelle illustrée à travers des cas, ou issues du terrain avec un effort de prise de recul. Un intérêt particulier sera apporté aux contributions, centrées sur une approche locale, nationale ou internationale et comparative, en lien avec les problématiques de la recherche et pratiques de l'économie sociale.

- ✓ **Le nouveau modèle de développement et la protection sociale**
- ✓ **Protection sociale numérique**
- ✓ **Entreprenariat sociale et la protection sociale**
- ✓ **Le management et le droit social**
- ✓ **L'inclusion sociale et l'assistance sociale**
- ✓ **L'innovation sociale**
- ✓ **La protection sociale et le handicap**
- ✓ **La protection sociale et la femme**
- ✓ **Le système de financement de la santé**

- ✓ **La protection sociale pour le secteur informel et profession libérales**
- ✓ **Le secteur privé et la protection sociale**
- ✓ **L'éthique des affaires**
- ✓ **L'internationalisation et les systèmes de protection sociale**
- ✓ **Le management public et la protection sociale**

## **COMITE EDITORIAL ET DE DIRECTION**

### **Directeur de la revue**

**Hicham BELMAATI**, Professeur-chercheur en sciences économiques et gestion, Institut National de l'Action Sociale. Rue Hariri, B.P. 1168 Tanger Maroc

**Email:** [hicham.belmaati@inas.social.gov.ma](mailto:hicham.belmaati@inas.social.gov.ma)

### **Directeur de la publication**

**Mohamed BELAFHAILI**, Professeur-chercheur en sciences économiques et gestion, Université Hassan II de Casablanca, Maroc

**Email:** [m.belafhaili@gmail.com](mailto:m.belafhaili@gmail.com)

## **COMITE SCIENTIFIQUE**

ABDELLATIF CHAKOR, Professeur-Chercheur à la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales, Souissi, Université Mohammed V de Rabat, Maroc

ABDELLAH ECHAOUI, Professeur-Chercheur à Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales, Souissi, Université Mohammed V de Rabat, Maroc

ADIL BOULAHOUAL, Professeur-Chercheur à l'Ecole Nationale De Commerce et de Gestion Casablanca, Maroc

ADIL ELMARHOUM, Professeur-Chercheur à la Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales Agdal de Rabat, Maroc

AMINA AOMARI, Professeur-Chercheur à la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales, Souissi, Université Mohammed V de Rabat, Maroc

AMINA SABER, Professeur-Chercheur à la Faculté des Sciences  
Economiques Chouaib Doukkali, El-Jadida, Maroc

AMINE DAFIR, Professeur-Chercheur à la Faculté Des Sciences Juridiques  
Economiques Et Sociales Mohammadia, Maroc

BOUCHRA BENNANI, Professeur-Chercheur à la Faculté des Sciences  
Juridiques, Economiques et Sociales, Ain Sebaa, Casablanca, Université  
Hassan II, Maroc

BOUCHRA TAOUFIK, Maitre de conférences, à l'Institut National de l'Action  
Sociale de Tanger, Maroc

CHAKIB NEJJARI, Professeur-Chercheur à l'Université Mohammed VI Des  
Sciences De La Santé de Casablanca, Maroc

FATIHA REGRAGUI, Professeur-Chercheur à L'Ecole Scientifique Et Technique  
De Meknès, Université Moulay Ismail, Maroc

FADWA NID ABDELLAH, Professeur-Chercheur à l'Institut National de  
l'Action Sociale de Tanger, Maroc

HAFIDA NIA, Professeur-Chercheur à la Faculté Des Sciences Juridiques  
Economiques Et Sociales de Mohammadia, Maroc

HAMID SAMAKI, Professeur-Chercheur à l'Institut National de l'Action  
Sociale de Tanger, Maroc

HASNAA GABER, Professeur-Chercheur à l'Ecole Nationale De Commerce  
et de Gestion Casablanca, Maroc

HASSAN GHAZAL, Professeur-Chercheur au CNRST de RABAT, Maroc

HICHAM ATTOUCH, Professeur-Chercheur à la Faculté des Sciences  
Juridiques, Economiques et Sociales, Souissi, Université Mohammed V de  
Rabat, Maroc

KHALIFA MANSOURI, Professeur-Chercheur à l'Université Hassan II,  
Casablanca, Maroc

HICHAM BELMAATI, Professeur-Chercheur à l'Institut National de l'Action  
Sociale de Tanger, Maroc

LATIFA LANKAOUI, Professeur-Chercheur à la Faculté des Sciences  
Juridiques, Economiques et Sociales, Souissi, Université Mohammed V de  
Rabat, Maroc

LOTFI BENZAZZOU, Professeur-Chercheur à l'Ecole Nationale De Commerce  
et de Gestion de Kenitra, Maroc

LOTFI LEMRAJNI, Professeur-Chercheur à la Faculté des Sciences  
Juridiques, Economiques et Sociales, Souissi, Université Mohammed V de

Rabat, Maroc

MAJDA CHAHIR, Professeur-Chercheur à l'Institut National de l'Action Sociale de Tanger, Maroc

MOHAMED ACHRAF NAFZAOUI, Professeur-Chercheur à l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion de Kenitra, Maroc

MOHAMED ASSILA, Maitre de conférences à l'Ecole Supérieure Des Sciences Sociales Appliquées à Cologne, Allemagne

MOHAMED BELAFHAILI, Professeur-Chercheur à l'Université Hassan II de Casablanca, Maroc

MOHAMED BOUASSABAH, Professeur-Chercheur à l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion de Kenitra, Maroc

MOHAMED HAICHAR, Professeur-Chercheur à l'Ecole Alhassania Des Travaux Publics de Casablanca, Maroc

MOHAMMED OULED ALLA, Professeur-Chercheur à l'Université Hassan II de Casablanca, Maroc

MOHAMED SABER HASSAINATE, Professeur-Chercheur à la Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales Agdal de Rabat, Maroc

MUSTAPHA JAMMOUKH, Professeur-Chercheur à l'Université Hassan II de Casablanca, Maroc

NAJIB ALIDRISSI, Professeur-Chercheur à l'Université Mohammed VI Des Sciences De La Santé de Casablanca, Maroc

RACHID HASNAOUI, Professeur-Chercheur à l'Université Ibn Tofail de Kénitra, Maroc

RIM BENABDESSLAM, Professeur-Chercheur à l'Université Paul Valéry, Montpellier III, France

SAID HINTI, Professeur-Chercheur à la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales, Souissi, Université Mohammed V de Rabat, Maroc

SIHAM JABRAOUI, Professeur-Chercheur à l'Ecole Nationale De Commerce et de Gestion Casablanca, Maroc

SOUAD ABOUDKHIL, Professeur-Chercheur à L'Université Hassan II, Casablanca, Maroc

TOURIA HOUSSAM, Professeur-Chercheur à l'Institut National de l'Action Sociale de Tanger, Maroc

TAOUFIK BENKARAACHE, Professeur-Chercheur à l'Université Hassan II de Casablanca, Maroc



YASSINE REGRAGUI, Professeur-Chercheur à l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion de Casablanca, Maroc

ZAKARIA FIRANO, Professeur-Chercheur à la Faculté Des Sciences Juridiques Economiques Et Sociales Agdal de Rabat, Maroc

ZINEB OUAZZANI TOUHAMI, Professeur-Chercheur à l'Institut Supérieur des Professions Infirmières et Techniques de Santé, Rabat, Maroc

## **NORMES DE REDACTION**

### **Instructions aux auteurs**

Avant de soumettre sa recherche à la revue **JOSSOM**, l'auteur(e) doit attester que sa proposition d'article n'a pas été publiée par ailleurs et ne fait pas simultanément l'objet d'une soumission à une autre revue.

Tous les articles sont soumis à l'évaluation par deux examinateurs, le comité scientifique et de lecture prend la décision finale d'acceptation, de modification ou de rejet. L'auteur reçoit une lettre motivée et ce, un mois maximum, après la soumission de son article à **JOSSOM**.

Tous les articles doivent être soumis en format Word via la plateforme de la revue

( <https://revues.imist.ma/index.php?journal=JOSSOM>) en créant un compte auteur et envoyés aussi par mail à l'adresse suivantes:

[inter.jossom@gmail.com](mailto:inter.jossom@gmail.com)

**Les articles devront être envoyés sous format Word. Elles peuvent être rédigées en langue anglaise (la Template de la version anglaise est sur le lien de la revue).**

**Les articles soumis doivent respecter les consignes du document Template disponible sur le site de la revue et les directives suivantes :**

- **La première page de garde** doit comporter le titre de l'article, le nom de l'auteur, sa fonction et son affiliation, ses coordonnées complètes (adresse professionnelle et personnelle, téléphone, télécopie, adresse électronique). Cette première page doit comporter aussi le résumé de l'article les key

words. Les résumés doivent être clairs, précis, bien écrits et donner au lecteur l'envie de lire l'article

➤ **Le texte proprement dit commencera en page 2**

- Corps du texte : en style normal, aligné, sans retrait de paragraphe, sans césure, sans puce, ni numéro, Times New Roman / caractère 12
- Interligne 1,5
- Marges 2.5 cm pour chaque côté
- En tête et pied de page : 1,1 cm
- Titres : Times New Roman, caractère 12, gras
- Les tableaux et figures sont intégrés dans le texte, numérotés et présentés chacun avec un titre.
- Le document (texte, tableaux, figures, annexes et références bibliographiques incluses), fait 15 pages maximum.
- Les tableaux, graphiques, schémas et cartes mesurent au maximum 12 cm en largeur : Leur emplacement dans le texte est précisé, ils sont présentés, ainsi que les formules mathématiques, sous Word, éventuellement au format image, et ne sont pas scannés.
- Aucune note de bas de page ne doit figurer dans le texte.
- Dans le texte, les citations de référence apparaîtront entre parenthèses avec le nom de l'auteur et la date de parution, [ex : (Conso. P., 2000)]

➤ **À la suite de l'article, apparaîtront successivement :**

- Les éventuelles annexes (méthodologiques ou autres) désignées par A1, A2, A3, etc.
- Les références bibliographiques. Celles-ci suivront les nouvelles normes académiques de la recherche. Ces références d'auteurs sont précisées des plus récentes aux plus anciennes, avec les pages des citations.

Modèle à suivre en bibliographie

- Livre, Auteur, A. A. (Année). *Titre du livre* (xe éd., vol. x). Ville, Pays (province pour Canada; État pour É.-E.) : Maison d'édition
- Article, Auteur, A. A., Auteur, B. B. et Auteur, C. C. (Année). Titre de l'article. Titre du périodique, volume (numéro), page de début-page de la fin.

- Mémoire et thèse, Auteur, A. (Année). Titre de la thèse (Mention du grade). Université, Lieu
- Page spécifique d'un site Web, Auteur, A. (Date). Titre du document [Format, si nécessaire]. Repéré à <http://URLcomple>

### **CALENDRIER DE SOUMISSION**

- **25 NOVEMBRE 2021** : Délai limite pour la réception des textes intégraux des publications
- **Avant le 10 DECEMBRE 2021** : Retour des rapporteurs, réponse aux auteurs et sélection des articles à publier
- **Avant le 15 DECEMBRE 2021** : Date limite pour la réception des articles comportant des modifications
- **25 DECEMBRE 2021**: Publication des articles retenus